



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°98**

Date de Publication
<b>11 OCT. 2022</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>11 OCT. 2022</b>
Date de la convocation
<b>19 septembre 2022 et 30 septembre 2022</b>

### **Présents :**

Mmes FIGARELLA, GOBET HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.  
MM. BOYER, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, REYMOND.

### **Pouvoirs :**

Mme BRUNET à M. FAVIER  
Mme LOVERA à Mme LAFAYSSE  
M. BARRAL à M. DENONFOUX  
M. BURZIO à Mme HATEMIAN  
M. DE SOUSA à Mme MATEO  
M. MACHERAS DE MONTILLET à M. REYMOND  
M. MAS-FRAISSINET à Mme FIGARELLA  
M. MORTELETTE à M. FIGAROLI

Madame GOBET a été élue secrétaire

**Objet : Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public pour la gestion du Service Public Balnéaire (établissement de plage) pour le lot numéro 1.**

Madame le Maire expose à ses collègues que :

**Vu** les articles R2124-13 et suivants du Code Général de la Propriété de la Personne Publique,

**Vu** le code de la Commande Publique,

**Vu** les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 25 janvier 2022 par laquelle la Commune a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public pour la gestion du service public balnéaire,

**Vu** le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur les candidatures en date du 6 avril 2022 adressé aux conseillers,

**Vu** les rapports présentés en commissions de délégation de service public les 18 juillet et 15 septembre 2022, relatifs aux offres des candidats adressés aux conseillers,

**Vu** le rapport de Madame le Maire présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat adressé aux conseillers,

**Vu** le projet de sous-traité d'exploitation du lot 1 adressé aux conseillers,

**Vu** la note explicative de synthèse adressée aux conseillers,

**Considérant** que le conseil municipal se prononce sur le choix du délégataire et le contrat de délégation deux mois au moins après la saisine de la commission prévue à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

**Article 1** : d'approuver le choix de retenir pour le lot numéro 1, la Société AROMAT représentée par Thomas GOUVERNET, comme délégataire en charge du service public balnéaire pour une durée de 6 années,

**Article 2** : d'approuver le projet sous-traité d'exploitation du lot numéro 1,

**Article 3** : d'autoriser Madame le Maire à signer le sous-traité d'exploitation et ses annexes du lot numéro 1, ainsi que tous les actes en découlant avec la Société AROMAT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 6 octobre 2022.

Le Maire,  
Danielle MILON

